

Handicap International mobilisation et sensibilisation

Si Handicap International intervient auprès des populations les plus vulnérables (principalement les personnes en situation de handicap), sa mission est aussi de faire exister et comprendre leurs difficultés en interpellant en permanence la société civile et les représentants politiques.

Les actions de sensibilisation menées dans les pays du Nord et du Sud s'enrichissent les unes les autres par la prise en compte des particularismes sociaux, culturels, politiques, confessionnels ou économiques...

De cette diversité, Handicap International a acquis une légitimité qui lui permet d'intervenir sur l'ensemble des thèmes liés au handicap, sur un plan national comme international.

La défense de la dignité et des droits des personnes handicapées, la prise de conscience, par l'opinion publique, des détresses vécues et la dénonciation de leurs causes sont autant de combats que l'association poursuivra afin d'aboutir à des changements durables.



Témoigner des faits et mobiliser les forces citoyennes

Les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions sont des armes qui frappent indistinctement civils et militaires. Dès 1992, Handicap International avait dénoncé la dimension illégale des mines. Signé en 1997, le traité d'Ottawa a été un premier pas formidable, mais l'objectif final est bien son universalisation. Parallèlement, l'association dénonce depuis deux ans les sous-munitions, avec la même vigueur, et demande aujourd'hui leur interdiction en raison de leur caractère de non-discrimination.

Mines et sous-munitions : le mépris du droit humanitaire international

Cinq ans après l'entrée en vigueur du traité d'Ottawa, qui interdit les mines antipersonnel, la conférence de Nairobi qui s'est tenue en novembre 2004 a été l'occasion de dresser un bilan de son application. Ce Traité a marqué un tournant historique dans le droit international humanitaire. Il est en effet le premier texte interdisant l'usage d'une arme conven-

tionnelle largement utilisée. Durant cette conférence d'examen, les États parties ont adopté un plan d'action pour 2005-2009. Ambitieux, ce plan laisse pourtant certaines questions sans réponse. Sur-tout, il doit se traduire par des mesures concrètes, pour répondre aux défis d'une meilleure assistance aux victimes et d'une accélération du déminage. Par ailleurs, sans l'apport de ressources accrues et pérennes, et sans qu'il soit fait de l'action contre les mines une priorité nationale, de nombreux États n'arrive-

Sous-munitions : le cynisme d'une arme prétendument légale

Les récents conflits en Irak, en Afghanistan et au Kosovo nous ont rappelé qu'une autre menace pèse sur les populations civiles pendant et après les conflits : les bombes à sous-munitions. Disséminées au hasard de leur largage sur des périmètres très larges, dont des zones urbaines, elles sont considérées comme des « armes d'attaque ». Pourtant, 5 % à 30 % (selon les circonstances d'utilisation) n'explorent pas à l'impact comme elles le devraient, et se transforment dès lors en « armes d'attente », à l'instar des mines antipersonnel. N'opérant ainsi plus aucune distinction entre civils et militaires, ces armes qui ont « dysfonctionné » bafouent ouvertement les règles du droit international humanitaire.

En 2003, à La Haye, aux Pays-Bas, Handicap International a participé au lancement de la Coalition contre les bombes à sous-munitions.

La CMC (Cluster Munition Coalition) réunit aujourd'hui plus de 150 organisations non gouvernementales dans le monde. En faisant pression sur les gouvernements, en informant l'opinion publique et en recueillant des milliers de signatures chaque année, l'association veut obtenir l'interdiction de ces armes.



**Durant l'été 2004, la campagne
annuelle de l'association dénonce
les bombes à sous-munitions.**

ront pas à respecter le délai de dix ans imparti pour déminer leur territoire. Il en résulterait alors la mort ou la mutilation de milliers de civils, victimes de l'inconstance des États parties au Traité.

15 000 à 20 000 nouvelles victimes de mines par an

Même si des progrès ont été observés, la tâche reste considérable. Il y a actuellement 300 000 à 400 000 victimes qui ont survécu à un accident par mine, et ce nombre est malheureusement appelé à croître inexorablement. Chaque année, on enregistre entre 15 000 et 20 000 nouvelles victimes, selon le rapport annuel de l'Observatoire des mines, et 200 millions de mines sont encore stockées par différents pays, dont 110 millions par la Chine. Cette dernière, tout comme les États-Unis et la Russie, n'a toujours pas ratifié le traité d'Ottawa. Il est donc primordial que les États et la société civile restent mobilisés, pour que ces pays finissent par respecter la loi commune et la volonté des peuples.

La mobilisation : force d'action et responsabilité

La mobilisation citoyenne est indispensable, car elle renforce la légitimité des combats menés par Handicap International. À travers leur soutien, les membres de la société civile « mandatent » l'association pour agir en leur nom. Cette mobilisation est une force d'action pour Handicap International, mais aussi une responsabilité.

Pyramides de chaussures : sensibiliser pour changer un état de fait

La dixième édition des Pyramides de chaussures a été l'occasion d'inviter les citoyens à réitérer leur engagement pour une « Terre sans mines ». Tout en poursuivant le combat pour l'interdiction des mines antipersonnel, cette édition a permis de sensibiliser et de mobiliser le public sur le fléau des bombes à sous-munitions. En plus de sa dimension citoyenne, cet événement est également un moment festif et convivial. Des artistes proposent spectacles, animations de rue et concerts. Trente-quatre villes ont répondu présent en 2004, soit quatre Pyramides de plus qu'en 2003, et près de 63 000 signatures contre les bombes

à sous-munitions ont été recueillies. Les Pyramides ont impliqué 3 000 bénévoles et 24 antennes régionales. Des dizaines de milliers de personnes ont ainsi été sensibilisées au problème des sous-munitions, une mobilisation et un combat citoyen qui se poursuivront en 2005.

Vivathlon : une journée d'échange entre personnes valides et handicapées

Lancé en 1999 à l'initiative de Handicap International et des associations de tourisme social, le Vivathlon est une journée nationale de solidarité organisée dans les Villages de vacances en France, au profit de Handicap International. Manifestation singulière, elle permet de sensibiliser les vacanciers au handicap et à la différence et de collecter des fonds pour soutenir les actions de l'association. Pour cette sixième édition, 140 Villages ont pris part à l'opération, regroupant près de 25 000 estivants, avec un montant total collecté d'environ 70 000 euros. Lors de cet événement, les vacanciers, personnes valides et handicapées confondues, sont invités à participer en famille et entre amis à une multitude d'activités laissées à la discrétion de chaque équipe organisatrice. L'ambiance est toujours conviviale et les activités sportives sont habituellement les plus appréciées. Elles favorisent en effet les échanges et l'entraide entre personnes valides et personnes handicapées, qui peuvent, lors de ces manifestations, exprimer pleinement leurs capacités.



Intégrer les personnes handicapées dans le développement social

2005 est l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation. Dans cette perspective, l'association a souhaité mettre l'accent sur les liens qui existent entre la prise en compte du handicap et le développement social. Il ne peut en effet y avoir de changement durable des comportements, ni de progrès social significatif et valable pour tous, sans l'intégration du handicap dans les projets de développement. Afin de définir les actions à mener dans le cadre de cette Année, Handicap International a engagé en 2004 plusieurs réflexions avec ses partenaires français, d'autres ONG, ses antennes et ses bénévoles. Chacun se trouve ainsi plus à même de sensibiliser le public à une réalité universelle, celle du handicap.

Les Pyramides de chaussures et le Vivathlon : deux événements pour sensibiliser et échanger avec le grand public.

Les droits des personnes handicapées

Handicap International est engagée dans différents processus de réflexion et d'action en matière de reconnaissance des droits des personnes handicapées. Dans ce cadre, l'association intervient tant au niveau des instances de décision internationales ou européennes que dans les pays où elle est présente.



Les mêmes droits pour tous

Depuis 2003, Handicap International participe au processus d'élaboration, sous l'égide des Nations unies, de la Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées. Cette Convention constitue un enjeu particulièrement important, car elle aura force d'obligation pour les pays qui la ratifieront. Elle permettra ainsi d'« assurer la jouissance pleine et entière par les personnes handicapées, sur un pied d'égalité, de tous leurs Droits de l'homme et de toutes leurs libertés fondamentales » (article 1 du projet actuel de Convention).

La société civile prend activement part aux débats, aux côtés des représentants des États et des organes des Nations unies, dans le cadre des comités *ad hoc* qui ont été mis en place. Handicap International s'y est associée, avec un triple objectif.

Tout d'abord, l'association fait partie du groupe International Disability Caucus, qui représente la voix unifiée de la société civile et influence les débats de son expertise.

Par ailleurs, Handicap International est responsable d'un groupe de travail de l'International Disability and Development Consortium (IDDC). Composé d'associations œuvrant dans le domaine du handicap et du développement, IDDC a souhaité que le lien entre les Droits de l'homme et le développement soit présent dans le processus d'élaboration de la Convention. Ainsi, le groupe a déposé une proposition d'amendement qui vise à renforcer les approches inclusives du développement, tant sur le plan des stratégies nationales que dans le cadre de la coopération internationale. Enfin, Handicap International sensibilise et informe sur la Convention, en France, dans ses sections et dans ses pays d'intervention.

Inclure le handicap dans les programmes européens de développement

L'Union européenne, en partenariat avec IDDC, a rédigé en juin 2004 une note d'orientation précisant la nécessaire prise en compte du handicap dans les projets de développement qu'elle finance. Élaborée à l'intention des services qui gèrent la coopération européenne, cette note a également permis de dégager un budget pour former les personnels en poste au sein des délégations à l'étranger sur la question du handicap et du développement. En dépit de cette incontestable avancée en faveur de la reconnaissance des droits des personnes handicapées, la mobilisation doit se poursuivre. Cette note d'orientation n'est en effet qu'une première étape. L'objectif d'IDDC et de Handicap International est de parvenir à intégrer la question du handicap et du développement dans une directive, cadre législatif plus large et plus contraignant, votée par le Parlement européen.

Share-SEE: des associations force de pression

Share-SEE* est un projet développé depuis 2003 par Handicap International en Europe du Sud-Est (Serbie, Monténégro, Macédoine, Albanie...)

afin de soutenir la société civile et lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la reconnaissance des droits des personnes handicapées. Regroupant plus de deux cents associations dans les Balkans,

les actions de Share-SEE s'organisent autour de quatre axes majeurs:

- un système de formation et de consultance très flexible;
- un fonds d'appui aux initiatives innovantes;
- une plateforme d'échanges régionaux;
- un système d'information sur Internet incluant des bases de données, un forum et des travaux de recherche (www.share-see.org).

En un an, l'évolution du projet a démontré combien la dimension régionale peut être pertinente dans le cadre d'actions de ce type. La compétition étroite entre les associations et la défiance qui pouvaient parfois exister entre les acteurs locaux et internationaux ont progressivement laissé place à une volonté d'échanges et de collaboration, créant ainsi une dynamique nouvelle.

* Self-Help and Advocacy for Rights and Equal Opportunities – South-East Europe.

Dons, partenariats, une solidarité garante de

L'année 2004 a vu une progression des fonds privés. Celle-ci tient pour beaucoup à la diversification des modes de recettes. Le développement des partenariats, qui ont pratiquement doublé, l'adoption de nouvelles formes de collectes comme le « face-à-face », particulièrement apprécié par les jeunes générations, et l'évolution de l'offre pour le commerce solidaire ont concouru à renforcer cette partie essentielle de l'activité de l'association. Les ressources privées sont en effet une nécessité pour Handicap International : de son indépendance financière dépend son autonomie d'action.

Une générosité grandissante du grand public

Avec 84 500 nouveaux donateurs en 2004 contre 74 000 l'année précédente, le soutien du grand public s'est nettement renforcé. L'année est également marquée par une stabilisation en profondeur du volume des dons par prélèvement automatique, qui passe de 15 900 en 2003 à 21 700, soit près de 2,2 M€ de recettes

Le tri du courrier et des dons permet une relation suivie avec les donateurs et les Parrains Solidaires.

(progression de 36 % sur un an et de 90 % sur deux ans). Corollairement, une évolution sensible se dessine sur le nombre des Parrains et Mairaines Solidaires, qui est passé de 18 400 en 2003 à 19 200 en 2004, soit plus de 5 M€ de recettes. La marge nette ainsi dégagée s'élève à 18,4 M€ en 2004, contre 17,7 M€ en 2003, soit 0,7 M€ de progression.

Une volonté de rationalisation

Ces résultats positifs reposent aussi sur une recherche constante de rationalisation de la collecte de fonds : moins de sollicitations, plus de synergie entre les

courriers d'appel aux dons et les actions de mobilisation, sensibilisation accrue des médias... L'acte de générosité individuel ne peut être isolé de la mobilisation citoyenne et collective autour des interventions à long terme de l'association, comme à l'occasion des actions en réponse à une crise.

Partenariats entreprises : une nouvelle dynamique

L'année 2004 a marqué un tournant dans les activités de partenariat de l'association avec les entreprises. La création d'un poste dédié à cette mission a permis d'en structurer le cadre pour assurer son bon développement.

Le premier objectif a été de conforter les collaborations déjà engagées, comme celles avec l'Institut Chronopost (opération Montre ton cœur), le groupe Sanofi-Pasteur (un partenariat exemplaire de plus de quatorze ans) ou le Crédit coopératif (livret Agir, dont la moitié des intérêts est reversée à l'association). Le second objectif était d'initier de nouveaux partenariats, comme cela a été le cas avec la Société générale Services ou l'entreprise Loischèques.

Sous l'effet de ces premières initiatives, le montant des volumes financiers issus de ces partenariats a augmenté de près de 50 %, passant de 247 K€ en 2003 à 356 K€ en 2004.

Un potentiel de croissance significatif

Handicap International poursuit la structuration de cette offre afin d'apporter des propositions à tout type d'entreprise (PME, grands groupes...). Ces collaborations avec le secteur privé contribuent à la nécessaire diversification des ressources de l'association. Elles permettent également d'enrichir notre travail de pratiques différentes de celles du monde de l'humanitaire.

Tsunami en Asie du Sud-Est : un formidable élan de solidarité

La solidarité des donateurs à la suite du tsunami du 26 décembre 2004 s'est traduite par une collecte exceptionnelle de près de 6,5 M€ en France.

Sur ce montant, la part des dons affectés, mais non utilisés en 2004 a été reportée sur l'exercice 2005 à hauteur de 561 K€.



commerce solidaire

l'indépendance de l'association

Le commerce solidaire en progression

Dans la recherche de fonds propres, le commerce solidaire constitue depuis plusieurs années une alternative à la collecte de dons. Avec près d'un million de Produits-Partage vendus chaque année, ce secteur représente 13,5 % des produits de la générosité publique confiés à Handicap International. En 2004, avec 1,34 M€ de marge nette (contre 1,12 M€ en 2003) avant impôt sur les sociétés, cette activité enregistre une progression constante.



Un stand de vente d'artisanat tenu par des bénévoles et des salariés de l'association, lors des Pyramides de chaussures.

Les produits artisanaux, dont certains sont issus du commerce équitable et solidaire, distribués par ventes directes (assurées grâce aux efforts du réseau des bénévoles) et par correspondance (500 000 catalogues diffusés par an) ont généré une marge nette de 341 K€. Par ailleurs, 167 K€ de dons ont été collectés. Un résultat plutôt positif sur un marché sérieusement concurrencé par le secteur privé.

Enfin, l'année a été marquée par une progression des ventes de cartes de vœux pour les entreprises et par le lancement d'une opération Peluches dans les pharmacies.

Parmi les projections pour 2005, figure en bonne place l'accroissement des ventes de noix de cajou produites au Sénégal

par des personnes en situation de handicap. Ce projet pilote, mis en place en Cameroun, vise à étudier la possibilité de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans les pays en développement.

Partenariat associatif au Portugal pour le Kit Plio

Cette année, le secteur du Commerce solidaire a initié un nouvel axe de développement à l'étranger. Une coopération originale et unique a ainsi été conclue avec une ONG portugaise (AMI), pour commercialiser le Kit Plio au Portugal. Les recettes de ces ventes seront partagées avec l'AMI, dont l'action est proche de nos engagements et de nos combats.

* Les centres d'aide par le travail (CAT) sont des établissements médicosociaux qui offrent des activités productives et un soutien à des adultes handicapés dont la capacité de travail est réduite.



Cette année encore, grâce au travail réalisé par les CAT* et au soutien réitéré des fournisseurs, distributeurs, médias et bénévoles, les Produits-Partage commercialisés par Handicap International ont connu un grand succès. Le produit phare reste le Sac à Sapin, dont 580 000 unités ont été vendues à l'occasion des fêtes de fin d'année. Une version biodégradable, respectueuse de l'environnement, a été développée et sera proposée à Noël 2005. Comme le fait de confier le conditionnement des Produits-Partage à des personnes handicapées qui travaillent en CAT, cette exigence traduit la volonté d'inscrire ces articles dans une démarche éthique.

Les moyens d'une nécessaire autonomie

Qu'il s'agisse de dons réguliers, de legs, de partenariats durables ou d'actes ponctuels de solidarité, l'ensemble des contributions privées à l'action de Handicap International constitue l'un des moyens essentiels de son indépendance. Le niveau des ressources financières d'origine privée (non liées à des subventions ou à des concours publics) se situe ainsi aux deux tiers de ses moyens d'action, soit 65 % des ressources, l'année 2004 confirmant la tendance enregistrée au cours des exercices précédents. Mais, au-delà des chiffres, il s'agit d'un objectif stratégique fixé par le conseil d'administration : l'autonomie des choix de l'association doit être assurée, quelle que soit l'évolution des politiques de financement des institutions, nationales comme internationales.